

# MÉLANGES EXPLOSIFS !

**EN DÉCHETTERIE,  
NON TRIÉS,  
certains déchets  
peuvent devenir  
dangereux**





# « ENSEMBLE, TRIONS EN TOUTE SECURITÉ POUR MIEUX VALORISER »

Votre agent est de bon conseil, respectez ses consignes pour éviter tout accident

En cas de non respect de ces consignes, l'accès à la déchetterie pourra être

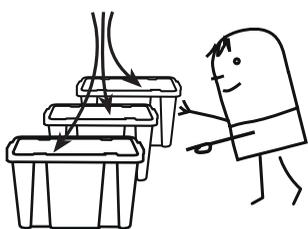
**INTERDIT  
TEMPORAIREMENT  
OU  
DÉFINITIVEMENT !**

1 Avant de venir à la déchetterie vous devez trier vos déchets par catégorie. Mélangés, certains produits sont dangereux. Tout apport de déchets mélangés pourra être refusé. Tout sac fermé sera refusé.

2 À votre arrivée à la déchetterie, l'agent va identifier avec vous les déchets que vous apportez. Pour cela il va devoir vérifier tous vos apports et votre coffre. C'est à l'accueil que vous devez prévenir l'agent si vous apportez des produits dangereux (voir liste ci-dessous) que vous lui confierez.

3 Bien orienté, vous pourrez ensuite répartir vos déchets dans les différentes bennes dédiées à chaque matériau (déchets verts - mobilier - encombrants - métaux - gravats) ou dans les contenants spécifiques ( DEEE, DDS, huile, pile...).

4 Ce contrôle visuel systématique prendra un peu de temps, mais garantira la sécurité de tous et évitera tout incendie ou pollution. Il permettra aussi une meilleure valorisation de vos déchets dans la filière dédiée.



## ATTENTION : rappel des produits à trier et à remettre impérativement à l'agent.



Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), c'est-à-dire les déchets ménagers issus de produits chimiques, exemples :

les produits à base d'hydrocarbures, les aérosols, les produits phytosanitaires et engrais, les acides, les bases, les alcools, l'ammoniaque, les solvants et diluants, les encres, les peintures, les filtres à huile...



Ces emballages même vides peuvent être dangereux et sont à remettre à l'agent.



Tous les aérosols, hors produits d'hygiène.



Les piles de tous formats, piles bouton et accumulateurs.



Les huiles de vidange usagées minérales, synthétiques, lubrifiants ou industrielles.



Les huiles alimentaires végétales.



Les batteries et accumulateurs pour l'automobile.



DEEE Les appareils électriques, électroniques, en ayant pris soin de retirer les piles et batteries.



**Interdit**  
Cendres barbecue et cheminée



# « PRENEZ LE TEMPS DE VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE NOS AGENTS ! »



- ▶ **Pré-triez** vos déchets avant de venir en déchetterie, vous gagnerez du temps sur place et l'attente sera moins longue.
- ▶ **Pensez** à mettre les déchets dangereux dans des caissettes ou cartons ouverts pour faciliter l'identification par l'agent.
- ▶ **Un doute**, demandez à l'agent, il vous conseillera ou consultez la liste des déchets dangereux et des matériaux à trier sur notre site internet :

[www.smvo.fr](http://www.smvo.fr)

## Déchets refusés en déchetterie :

- Ordures ménagères
- Sacs fermés
- Déchets hospitaliers ou de soins
- Déchets industriels
- Pneus avec jantes, pneus découpés, pneus d'engins agricoles, camions, quads et motos
- Cadavres d'animaux
- Extincteurs, bouteilles de gaz
- Déchets avec de l'amiante lié, libre ou friable
- Cendres barbecue et cheminée

**Pour ces déchets, il existe des filières,  
besoin d'aide :**

**0 800 60 20 02** Service & appel  
gratuits



# SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

**Pour connaître les horaires et la déchetterie  
la plus proche de chez vous**

[www.smvo.fr](http://www.smvo.fr)